

LA SAVONNERIE DE NYONS
Société Anonyme au capital de 225 500 euros
Siège social : 70 rue Félix Maurent - Z.A.C. Les Laurons II
26110 NYONS
750 286 379 RCS ROMANS-SUR-ISERE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE
DU 24 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 il est à noter que l'inflation des prix des matières premières a impacté les marges, mais elle a toutefois été contenue par l'anticipation des achats en fin d'année 2020.

Malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, la société a su encore aller chercher de nouveaux marchés à l'export.

Le chiffre d'affaires total de la société progresse ainsi de près de 20 %, malgré un contexte compliqué.

Nous précisons que les investissements réalisés au cours de l'exercice 2021 ont tous été autofinancés.

A noter également que dans le cadre de la démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises, la société a poursuivi le remplacement de tous ses éclairages par des LED.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, plusieurs événements importants sont à signaler, savoir :

- la vente de la branche d'activité web/e-commerce au profit de la société e-SDN, filiale du groupe constituée le 26 juin 2021,
- l'embauche d'une personne à l'Administration des Ventes France et l'embauche d'une personne aux expéditions.

Activités en matière de recherche et de développement

L'année 2021 a été marquée par les événements suivants:

- la suppression progressive de certains éléments dans les bases parfumantes, ce qui a obligé l'entreprise à reformuler et à refaire ses étiquetages et emballages,
- la responsable R&D suit une formation sur 2021-2022 pour devenir toxicologue et nous permettre d'être plus autonomes.

Sur le plan des développements de formules, il convient de noter :

- la création d'une nouvelle formule de savon pour la vaisselle,
- la création d'une nouvelle formule de savon pour la cuisine,
- la création d'une nouvelle formule de savon pour la salle de bain,
- la création d'une gamme de savons aux sels du monde.

La demande de savons ménagers augmente, étant précisé que le marché se tourne vers le savon solide plutôt que liquide.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'inflation sur les prix des matières premières continue de s'intensifier de façon très forte, les ruptures de matières premières sont de plus en plus courantes avec peu, voir aucune visibilité sur certains approvisionnements. Malgré cela, le début d'année 2022 est bon et les demandes continuent d'arriver.

Les délais d'approvisionnement sont compliqués et nécessitent de l'anticipation.

L'entreprise continue de multiplier les missions de recherche de distributeurs à l'export, notamment au Mexique, Chili, Paraguay et en Colombie.

Les crises sanitaires et politiques nous obligent à nous tourner vers de nouveaux marchés afin de limiter les risques.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2021 dont le terme est échu, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
	Article D.441 I.-1° : facture <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : facture <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	65					24	116					53
Montant total des factures concernées en TTC	178539,84	15261,69	21524,03	27099,55	13609,14	77494,41	223437,17	32736,27	64929,95	42511,22	51063,06	191240,50
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en HT	6,86	0,59	0,83	1,04	0,52	2,98						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en HT							5,14	0,75	1,49	0,98	1,17	4,40
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues en HT ou TTC												

(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : _____	☐ Délais contractuels : 30 jours fin de mois _____
	☐ Délais légaux : 30 jours _____	☐ Délais légaux : 30 jours fin de mois _____

INFORMATION SUR LE MONTANT DES PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons le montant des prêts à moins de deux ans que notre Société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant :

- Néant -

ENDETTEMENT (article L225-100-1 du Code de commerce)

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de nos affaires au sens de l'article L. 225-100 du code de commerce fait ressortir :

- un taux d'endettement de 35,95 % par rapport aux capitaux propres,
- un taux d'endettement de 18,54 % par rapport à notre chiffre d'affaires.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Néant.

PRISES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris les participations suivantes :

- la société a souscrit au capital de la société e-SDN, à hauteur de 4 900 euros soit 49% du capital, lors de sa constitution le 26 juin 2021. La société e-SDN est une société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège se situe à NYONS (26110), 70 rue Félix Maurent, ZA des Laurons II, immatriculée au RCS de Romans le 8 juillet 2021 sous le numéro 901 245 621. Cette société du groupe a été créée en vue de filialiser la branche « commerce en ligne » de l'activité de notre Société. En conséquence, la société e-SDN a acquis la branche d'activité e-commerce de notre Société suivant acte authentique en date du 14 janvier 2022 avec transfert de jouissance au 1^{er} juillet 2021.

CESSION DE PARTICIPATION

Néant.

FACTEURS DE RISQUES

Néant.

EVOLUTION DU COURS (RAPPEL HISTORIQUE)

Le 25 mai 2016, les titres de notre Société ont été inscrits à la côte du marché libre d'EURONEXT Paris. Le prix d'introduction a été fixé à 13,30 euros.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2021, l'actionnariat de notre Société se répartit comme suit : cf tableau ci-annexé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 346 750,80 euros contre 3 625 665,40 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,89 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 77 304,80 euros contre 379 323,46 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 375 377,60 euros contre 1 369 817,67 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 098 499,76 euros contre 869 176,65 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,38 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 18 702,06 euros contre 23 050,17 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 490 794,46 euros contre 457 756,10 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,22%.

Le montant des charges sociales s'élève à 143 959,66 euros contre 124 870,79 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,76%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 14 personnes contre 15 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 171 802,66 euros contre 108 918,47 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 1 615,11 euros contre 25 720,38 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 300 751,31 euros contre 2 979 310,23 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,79 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 123 304,29 euros contre 1 025 678,59 euros pour l'exercice précédent, soit hausse de 9,52 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 13 147,19 euros (contre -49 142,16 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 136 451,48 euros contre 976 536,43 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 74 730,88 euros contre 9 030,61 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 320 794,00 euros (après prise en compte d'une réduction d'impôt mécénat de 1 080,00 euros) contre 275 215,00 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 890 388,36 euros contre un bénéfice de 710 352,04 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 25,34 %.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 644 287,75 euros contre 3 253 926,76 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,00 %.

Afin d'assurer le développement de notre société, nous avons investi 131 286,99 euros :

- Logiciels et marques..... 7 835,00 €
- Autres immobilisations incorporelles..... 4 820,00 €
- Frais d'illustration 11 158,90 €
- Matériel et outillage 51 254,71 €
- Installations/agencements..... 43 709,38 €
- Matériel informatique..... 12 509,00 €

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 890 388,36 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Origine :

Autres réserves « antérieur » 1 028 012,92 euros

Bénéfice de l'exercice 890 388,36 euros

Affectation :

- Dividendes 150 000,00 euros

Soit 0,665188470 euros environ par action

- Au compte « Autres réserves » 740 388,36 euros

Qui s'élèverait à 1 768 401,28 euros.

Cette distribution représenterait un dividende de 0,665188470 euros environ pour chacune des 225 500 actions composant le capital social. Ce dividende serait détaché de l'action **le 29 juin 2022 et mis en paiement le 1er juillet 2022.**

Il est précisé que depuis le 1^{er} janvier 2013, les dividendes distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont obligatoirement soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif et ouvrent droit à un abattement de 40% prévu au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Il convient de vous informer que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

En outre nous rappelons aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

EXERCICES	Nombre d'actions rémunérées	DIVIDENDES Total en euros	Dividendes par action en euros
31 décembre 2020	225 500	350 000	1,552106430
31 décembre 2019	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2018	225 500	80 000	0,354767184

() pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts*

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comportent des dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, dont le montant s'élève à un montant global de 24 070 euros, correspondant aux loyers non déductibles d'un véhicule de tourisme.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021 :

Néant.

OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Conformément à l'article 223-26 du règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé ont été les suivantes :

Acquisitions et cessions d'actions de la société LA SAVONNERIE DE NYONS par la société HOLDING ALLEE, actionnaire, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Actions acquises	Montant (€)	Actions cédées	Montant (€)
589	8 947,10	11 405	233 973,80

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

Néant

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice.

M. Erwan ALLEE

- Président de la société SA LA SAVONNERIE DE NYONS
- Directeur général de la société SA LA SAVONNERIE DE NYONS
- Gérant de la société Ste Civile EMMA
- Gérant de la société SCI CORALLEE

- Président de la société HOLDING ALLEE
- Gérant de la société SCI ALCOR
- Gérant de la société civile immobilière EY

Mme Magali CORREARD

- Administrateur de la société SA LA SAVONNERIE DE NYONS
- Gérante de la société Ste Civile EMMA

M. Richard FOURNIER

- Administrateur de la société SA LA SAVONNERIE DE NYONS
- gérant de la société MRF IMMO
- gérant de la société MRF IMMO 2
- gérant de la société RF INVEST
- gérant de la société ROCHEBARON
- gérant de la société LE COMPTOIR DE MATHILDE GROUP
- liquidateur de la société SINE NOMINE
- liquidateur de la société SAVOUR

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

Délégation de compétence

Néant.

Délégation de pouvoirs

Néant.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale du 18 février 2016 a approuvé l'attribution du mandat de commissaire aux comptes titulaire au cabinet **AUDIT EUROPE COMMISSARIAT** sis ZAC de NORELAN, 111 avenue San Severo – 01009 BOURG EN BRESSE, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021, ainsi que l'attribution du mandat de commissaire aux comptes suppléant à **Monsieur Bernard CHAMBON** sis 109 rue de la République – 69823 BELLEVILLE, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021.

Le mandat de la société AUDIT EUROPE COMMISSARIAT, commissaire aux comptes titulaire et le mandat de Monsieur Bernard CHAMBON, commissaire aux comptes suppléant est arrivé à expiration. La Société ne remplissant plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes, nous vous proposons de ne pas renouveler leur mandat.

A ce titre, nous proposons de modifier la rédaction de l'article 23 des statuts de la société qui deviendrait la suivante :

« La collectivité des actionnaires désigne, lorsque cela est obligatoire en vertu des dispositions légales et réglementaires, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, notamment en ce qui concerne le contrôle des comptes sociaux, un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants, dans le cadre d'un audit légal classique ou de l'audit légal réservé aux petites entreprises.

Lorsque la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant demeure facultative, c'est à la collectivité des actionnaires, statuant dans les conditions prévues à l'article 24 et suivants des présents statuts, qu'il appartient de procéder à de telles désignations, si elle le juge opportun. En outre, la nomination d'un Commissaire aux comptes pourra être demandée en justice par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital. Enfin, une minorité d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital peut également obtenir la nomination d'un Commissaire aux comptes s'ils en font la demande motivée auprès de la Société. Le Commissaire aux comptes ainsi désigné sera obligatoirement nommé pour trois exercices, ce qui implique qu'il exercerait sa mission dans le cadre de l'audit légal «Petites entreprises» et non dans le cadre d'un audit «classique». Les Commissaires aux comptes doivent être invités à participer à toutes les décisions collectives dans les mêmes conditions que les actionnaires. »

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de ne pas verser de jetons de présence aux administrateurs pour l'exercice en cours.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Les mandats de la totalité des administrateurs arrivant à expiration, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

ANIMATION – ORIENTATION STRATEGIQUE DONNEE PAR LA SOCIETE HOLDING ALLEE

Nous vous rappelons qu'en date du 1^{er} mars 2014, la société HOLDING ALLEE et la société LA SAVONNERIE DE NYONS ont conclu une **convention d'animation** aux termes de laquelle la HOLDING ALLEE :

- définit le plan stratégique du Groupe, portant notamment sur la coordination et le développement à moyen et long terme des Filiales ;
- s'assure de sa mise en œuvre et de son suivi par les Filiales ;
- procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires du plan ;
- gère les relations avec les partenaires commerciaux.

Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} mars 2014.

Dans le cadre de cette convention, nous vous précisons que la société HOLDING ALLEE a donné à la société LA SAVONNERIE DE NYONS les orientations stratégiques suivantes :

- pérenniser le chiffre d'affaires et si possible le faire progresser,
- essayer de limiter l'impact des hausses de prix sur les marges,
- continuer à investir dans la prospection de nouveaux clients,
- couvrir les besoins de la Société en matières premières,
- maintenir les emplois clés en poste,
- maintenir une politique RSE.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS RELATIF AU SIEGE SOCIAL

Nous vous proposons de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'adresse du siège social afin de tenir compte de la numérotation de la voirie effectuée par la Commune, l'adresse du siège étant désormais 70 rue Félix Maurent, ZA les Laurons II à NYONS (26110).

Nous souhaitons que ces propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, au conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer, et voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

Annexes

Annexe - actionnariat

LA SAVONNERIE DE NYONS

Emetteur : 10561

LISTE ALPHABETIQUE DES ACTIONNAIRES NOMINATIFS AVEC LES DROITS DE VOTE

Date d'émission : 19/04/2022

d'actions :	10
comptes :	10

	Nombre de titres	Nombre de voix
Votes simples :	187 556	187 556
Votes doubles :	0	0
Total :	187 556	187 556

Rapport des critères d'extraction	
Date d'arrêt :	31/12/2021
Valeur(s) :	FR0013155975
Famille(s) :	

Code Valeur	Libellé de la valeur	libre de la val	CCN	Qualité Premi er Titulaire	n Premier Titul	Rang	Qualité Co-titulaire	Nom Co-titulaire	résumé Co-titulaire	Batiment (Bati	Rue	Complément	Code postal	Commune	Pays	longueur total des titres en m	largeur des titres en m	surface des titres en m²	Nombre total de voûtes	Famille(s)
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	2 M.	ALLEE	ERWAN	1				60 MPASSE DE LA SALAMANDRE 28110				NYONS	FRANCE	34700	34 700	0	34 700	
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	12 M.	BOULSSANE	KHALID	1				66 AVENUE DE LA MALADRENE 78800				POISSY	FRANCE	79	79	0	79	
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	5 Mlle	BRANDYS	STEPHANIE	1				32 PLACE DU DOCTEUR BOURDUC 28110				NYONS	FRANCE	100	100	0	100	
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	3 Mlle	CORREARD	MAGALI	1				LES BAS RIE CHEMIN DU CRAPON 28110				NYONS	FRANCE	100	100	0	100	
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	4 M.	FOURNIER	RICHARD	1				CHEMIN DES GALINARDS 28110				NYONS	FRANCE	100	100	0	100	
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	1	HODING ALLEE		1				ERWAN ALL 2A LES LAURONS 2 28110				NYONS	FRANCE	152172	152 172	0	152 172	
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	6 M.	LONG	HENRI	1				32 PLACE DU DOCTEUR BOURDUC 28110				NYONS	FRANCE	100	100	0	100	
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	10 M.	MODENA	PHILIPPE	1				5 IMPASSE DES EGLANTERS 31470				FONSORRES	FRANCE	5	5	0	5	
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	7 M.	MODENA	TYAN	1				LE VILLAGE 28110				CONDORCET	FRANCE	100	100	0	100	
FR0013155875	LA SAVONNERIE DE I	ACTON	11 M.	MOULET	ALAIN	1				RESIDENCE 46 RUE LA SALLE 22700				PERRIS GURI	FRANCE	100	100	0	100	

Annexe – tableau des résultats des 5 derniers exercices

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	225 500	225 500	225 500	225 500
	Nombre d'actions ordinaires	225 500	225 500	225 500	225 500
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote				
	Nombre maximal d'actions à créer :				
	- Par conversion d'obligation				
	- Par droit de souscription				
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	2 076 848	2 108 878	2 682 153	3 625 665
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	410 579	293 452	467 355	1 086 249
	Impôts sur les bénéfices	104 119	65 106	110 773	275 215
	Participation des salariés				
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	238 091	165 695	282 199	710 352
	Résultat distribué				890 378
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	1	1	2	4
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	1	1	1	3
	Dividende attribué				
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	10	10	13	15
	Montant de la masse salariale	211 886	306 049	383 643	457 756
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	56 467	90 949	107 866	124 871

Annexe – Tableau des délégations de compétence et de pouvoirs

Aucune délégation